

CORAT RIVIERA

PROJET D'AGGLOMÉRATION TRANSPORTS ET URBANISATION RIVELAC

COMMUNICATION AUX CONSEILS COMMUNAUX DE LA RIVIERA

RAPPORT D'EXAMEN DÉFINITIF DE LA CONFÉDÉRATION ET PERSPECTIVES POUR LA SUITE

La présente communication de la CORAT a pour but d'informer les conseils communaux de la Riviera des résultats définitifs de l'examen du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA T/U) par la Confédération (CH) et de la suite qui a été convenue entre les partenaires de l'agglomération. Elle permet également de faire un rapide point de situation plus particulier sur la Riviera.

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'EXAMEN DÉFINITIF DE LA CH

Le rapport d'examen définitif de la CH confirme sa position provisoire de mai 2013. L'impact du PA T/U Rivelac en termes de coût-utilité reste insuffisant et il ne bénéficiera donc pas d'un cofinancement dans le cadre des projets de 2^{ème} génération.

L'appréciation générale de la CH reste globalement la même. Elle confirme que la conception générale du PA est pertinente, mais que les stratégies qui en découlent sont insuffisamment concrétisées en mesures. En bref, le PA T/U Rivelac en l'état, n'a pas d'impact suffisamment positif en matière de report modal sur les transports publics et la mobilité douce.

PERSPECTIVES POUR LA SUITE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de la dernière séance du Comité de pilotage de l'agglomération en mai 2014, les délégués des communes partenaires ont été unanimes sur le fait de ne pas lancer de projet d'agglomération de 3^{ème} génération, mais de poursuivre les travaux entrepris depuis 2012 au sein de chaque secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac).

Cette position est fondée sur plusieurs éléments contextuels, dont les principaux sont :

- l'incertitude actuelle sur le financement des projets de 3^{ème} génération; en effet, il ne reste actuellement que Fr. 250 mio pour les financer, ce qui est très insuffisant, et le projet de création du Fonds FORTA n'est de loin pas assuré.
- le très court délai entre la publication des nouvelles directives de la Confédération et le rendu des projets (une année);
- les coûts importants liés aux études à mener;
- la perspective d'un subside théorique de la CH de l'ordre de 15% pour l'ensemble des mesures A et B (y compris les mesures hors loi sur les infrastructures et que les communes doivent réaliser);
- les exigences de la Confédération qui vont en augmentant, notamment sur des thématiques hors transports et urbanisation.

Ceci étant, les communes partenaires ont décidé de poursuivre la collaboration et la coordination des travaux qu'elles mènent dans leur secteur géographique respectif, par le biais de rencontres une à deux fois par année.

PERSPECTIVES DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE LA RIVIERA

Comme cela a déjà été confirmé lors de précédentes communications ou rapports d'activités de la CORAT, les municipalités ont conscience des enjeux et problématiques à résoudre sur la Riviera et ont la volonté d'y consacrer leurs efforts. Le PA Rivelac constitue une base de travail, ou "projet de territoire" sur lequel elles peuvent s'appuyer pour développer leurs projets.

Bref état des travaux menés / à mener dans le cadre de la CORAT

L'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération – secteur La Veyre-Fenil (chantier "URB7" du PA T/U) a été validée par la CORAT début février 2014.

La CORAT a relevé la qualité du travail fourni par l'équipe de mandataires, qui permet aux communes de mener de manière coordonnée les mesures de mobilité et d'urbanisation, grâce notamment à des fiches de programmes d'actions par secteur / commune.

L'étude Ouest agglo. est maintenant disponible sur le site Internet du SAI (<http://www.sai-riviera.ch/CORATetudeaccessibiliteOuestAgglo.pdf>).

Le Groupe opérationnel des pôles (GOP) a toutefois demandé à compléter cette étude par des précisions de type programmatique, pour certains secteurs de La Veyre. Ce complément fait l'objet d'un suivi par la commune territoriale (St-Légier-La Chiésaz) avec les services de l'Etat concernés et l'appui du bureau team+ (mandat de suivi et de coordination technique pour la Riviera).

Le réaménagement de la RC 744b est une priorité qui ressort de l'étude Ouest susmentionnée. Plusieurs tronçons ont été identifiés et pour la plupart d'entre eux, les communes concernées ont lancé la rédaction de cahiers des charges. Ces travaux seront coordonnés.

La requalification de la RC 780a reste une priorité, comme déjà indiqué lors de communications précédentes. Le lancement de l'étude a toutefois été retardé, la RC744b ayant un caractère plus urgent.

Vevey, juin 2014 / SAI-LMS